



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2017-41**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018, a adopté le règlement 2017-41 amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation *Ressources naturelles* à même une partie de l'aire d'affectation *Récréation adjacente* et, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 en révisant en conséquence les limites des zones 896-RN et 907-Rec.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 21 février 2018, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 23 février 2018.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 23 février 2018, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 mars 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière